

Règlement #437-9

Abris permanents / modification

.....20

Règlement portant le numéro 437-9 lequel a pour objet de modifier les articles 33 et 71 du règlement de zonage # 437 concernant les abris d'auto permanents afin de permettre un abri permanent détaché malgré la présence d'un garage détaché.

Considérant la résolution #20 adoptant le projet de règlement # 437-9 ;

Considérant l'avis public donné les ... 2020 (affichage) et ...2020 (journal) pour fins de convocation à une assemblée de consultation tenue le ... 2020;

Considérant les résultats de l'assemblée publique de consultation tenue le ... 2020 (Réf.: P.V. consultation publique ../. / 2020) ;

Considérant l'avis de motion donné à la séance ordinaire du 2020;

Considérant que le projet de règlement # 437-9 tel que décrit ci-haut, a été présenté aux membres du conseil lors de cette même séance.

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil le 2020 et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

Le conseil décrète ce qui suit, savoir :

1. **Remplacer** le texte du paragraphe 2° du premier alinéa de l'article 33 (abri d'auto permanent) par le texte suivant :

« Un abri permanent peut être attenant au bâtiment principal pourvu qu'il n'y ait pas déjà de garage attenant. Un abri permanent peut aussi être attaché à un garage détaché. »

2. **Remplacer** le texte du 2° sous-paragraphe du paragraphe 6° du 1^{er} alinéa de l'article 71 (normes d'implantation pour les bâtiments accessoires) de la manière suivante :

« Malgré ce qui précède, dans tous les cas, un terrain ne peut comporter qu'un seul garage privé détaché, un seul abri d'auto permanent détaché et une seule serre privée, sauf pour des fins agricoles sur les terres en culture. »

3. **Entrée en vigueur**

Le présent règlement entrera en vigueur après avoir été approuvé conformément à la loi.

Adopté à la séance du _____ 2020

Avis d'adoption : _____ 2020

Approbation de la MRC : _____ 2020

Date d'entrée en vigueur : _____ 2020

Saint-Cyrille-de-Wendover,
Ce _____ 2020.

Signé:

Mairesse

Dir. générale / secr.-trésorière